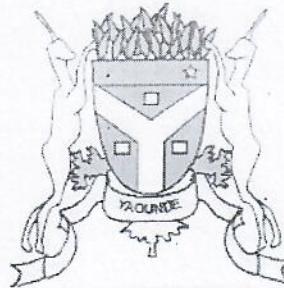


REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
REGION DU CENTRE  
-----  
DEPARTEMENT DU MFOUNDI  
-----  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
SERVICE FINACIER ET DES MARCHES PUBLICS  
-----  
BUREAU DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
CENTRE REGION  
-----  
MFOUNDI DIVISION  
-----  
YAOUNDE I<sup>ST</sup> DISTRICT COUNCIL  
-----  
GENERAL SECRETARIAT  
-----  
OFFICE OF PUBLIC PROCUREMENT

DECISION N° 025/D/CAY 1<sup>ER</sup> / SG / SFMP/BMP  
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE

RELATIF AU DOSSIER PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°\_02BIS\_ / AONO/CAY 1<sup>ER</sup> /CIPM/2022 DU \_18/08/2022 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT MUNICIPAL, D'UNE SALLE DE FETE ET D'UNE PLATEFORME MULTISPORT DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1<sup>ER</sup> : PHASE 1 (GROS-ŒUVRE) (EN PROCEDURE D'URGENCE)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1<sup>ER</sup>,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;  
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de L'ARMP ;  
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1<sup>er</sup>, Département du Mfoundi, Région du Centre ;  
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1<sup>er</sup>, Département du Mfoundi, Région du Centre ;  
Vu la non objection N°127/ANO/FEICOM/DG/DIPDCTD/SDIT/CSSAF du 26 mai 2025 ;  
Et Conformément aux dispositions de l'article 101 du Code des Marchés Publics susvisé.

**DECLARE :**

Article 1<sup>er</sup>: le Dossier d'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°\_02BIS\_ / AONO/CAY 1<sup>ER</sup> /CIPM/2022 DU \_18/08/2022 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT MUNICIPAL, D'UNE SALLE DE FETE ET D'UNE PLATEFORME MULTISPORT DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1<sup>ER</sup> : PHASE 1 (GROS-ŒUVRE) est attribué à EASY CONSULTING, TEL : 695672684, représenté par Monsieur ABOUEN A NNOUCK, Directeur General pour un montant TTC FCFA de 35 995 613 FCFA (trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent treize).

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.



Yaoundé, le

10 JUIL 2025